

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **24.04.2024**

Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Wettbewerbsfähigkeit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozessarten	Motion
Datum	01.01.1965 – 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Brändli, Daniel
Canetg, Fabio
Fletcher, Lloyd
Freymond, Nicolas
Hirter, Hans
Rinderknecht, Matthias
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Brändli, Daniel; Canetg, Fabio; Fletcher, Lloyd; Freymond, Nicolas; Hirter, Hans; Rinderknecht, Matthias; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wettbewerbsfähigkeit, Motion, 1992 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Konjunkturlage- und politik	1
Strukturpolitik	1
Geld, Währung und Kredit	3
Wettbewerbsfähigkeit	3
Banken	3
Öffentliche Finanzen	3
Indirekte Steuern	3
Infrastruktur und Lebensraum	3
Verkehr und Kommunikation	3
Strassenverkehr	3
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	4
Parteien	4
Grosse Parteien	4

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
EU	Europäische Union
BAV	Bundesamt für Verkehr
LSVA	Leistungsabhängige Schwerverkehrsabgabe
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
EG	Europäische Gemeinschaft
SGH	Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit
NRP	Neue Regionalpolitik
Innotour	Innovationsprogramm für den Tourismus

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
UE	Union européenne
OFT	Office fédéral des transports
RPLP	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
USAM	Union suisse des arts et métiers
CE	Communauté européenne
SCH	Société Suisse de Crédit Hôtelier
NPR	Nouvelle politique régionale
Innotour	Programme d'encouragement de l'innovation pour le tourisme

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Konjunkturlage- und politik

MOTION

DATUM: 15.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les conséquences économiques de la **crise du Covid-19 sur le tourisme helvétique**, Damien Cottier (plr, NE) recommande un **programme d'impulsion** pour garantir la compétitivité de la Suisse sur ce marché hautement concurrentiel. Dans les détails, il préconise l'utilisation d'instruments existants, comme la Nouvelle Politique Régionale (NPR), Innotour, Suisse Tourisme ou les crédits hôteliers (SCH), et la mise en avant de la numérisation et de la durabilité.

Le Conseil fédéral a soutenu la **motion**. Au Conseil national, elle a été **acceptée** par 125 voix contre 49 et 10 abstentions, malgré l'opposition de l'UDC (5 voix dissidentes) incarnée par la voix d'Andreas Glarner (udc, AG). La motion a été acceptée, à l'inverse de la motion 21.3018 qui visait également la mise en place d'un programme d'impulsion pour le tourisme.¹

MOTION

DATUM: 14.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 behandelte der Ständerat als Zweitrat eine Motion Cottier (fdp, NE) für ein **schnelles und nachhaltiges Unterstützungsprogramm für den Schweizer Tourismus** zur Abfederung der Folgen der Corona-Pandemie. Mit seinem Vorstoss hatte der Neuenburger Nationalrat gefordert, dass der Bundesrat im Rahmen der bereits bestehenden Instrumente (z.B. Neue Regionalpolitik, Hotelkredit, Innotour oder Schweiz Tourismus) dafür sorgt, dass durch ein Impuls- und Hilfsprogramm innovative und nachhaltige Massnahmen zur Erhaltung der Wettbewerbsfähigkeit des Schweizer Tourismus ermöglicht werden. Im Ständerat war das Anliegen unbestritten und wurde stillschweigend angenommen. Wie Kommissionssprecher Hans Wicki (fdp, NW) erklärte, soll der Tourismussektor dank der Motion Cottier künftige Entwicklungen antizipieren und nötige Strukturanpassungen durchlaufen können. Die Beratungen in der WAK-SR und im Ständerat fanden zusammen mit einer ähnlichen Motion Stöckli (sp, BE; Mo. 21.3743) statt, welche bei einer langfristigen Unterstützung der Tourismusbranche im Rahmen von Innotour auf die Kernthemen Digitalisierung und Nachhaltigkeit fokussieren wollte.²

Strukturpolitik

MOTION

DATUM: 28.02.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un mécanisme calqué sur le frein à l'endettement, le PLR propose la création d'un frein à la réglementation afin d'endiguer le risque d'une réglementation superflue qui périrerait la compétitivité des entreprises. Avec une motion, et par l'intermédiaire de son porte-parole Hans-Ulrich Bigler (fdp/plr, ZH), le PLR demande au Conseil fédéral de soumettre un projet de loi qui épouserait les contours d'un **frein à la réglementation qui permettrait de limiter les coûts qu'elle induit**. Plus précisément, ce frein serait activé pour toutes réglementations qui engendreraient des coûts supplémentaires pour plus de 10'000 entreprises, ou qui dépasseraient un seuil à définir.

Bien que le Conseil fédéral soit conscient des risques de la réglementation sur la compétitivité, il propose de rejeter la motion. En effet, il estime d'abord que l'outil proposé est inadéquat. Puis, il rappelle que la thématique est déjà sous la lumière des projecteurs grâce à l'adoption de plusieurs interventions parlementaires comme le postulat 15.3421, ou les motions 16.3388, 15.3400 et 15.3445. Ainsi, ces objets devraient dessiner des pistes satisfaisantes qui garantiraient la compétitivité des entreprises suisses. Lors du vote, le Conseil national a adopté la motion par 110 voix contre 78 et 2 abstentions. L'aile droite du Parlement a fait pencher la balance.³

MOTION

DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans la continuité de la chambre du peuple, le Conseil des États a adopté la motion du PLR qui vise à **mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit**. Cette motion a été acceptée par 25 voix contre 16 et 1 abstention. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) proposait d'ailleurs à sa chambre de l'adopter par 9 voix contre 4. La CER-CE soulignait les efforts «insuffisants» entrepris par le Conseil fédéral dans cette lutte pour la dérégulation et le maintien de la compétitivité des entreprises suisses. A l'opposé, une minorité considérait qu'un tel frein à la réglementation entraverait considérablement le

travail politique. Cette motion a été adoptée parallèlement à la motion 16.3388 qui propose une loi sur la réduction de la densité réglementaire.⁴

MOTION
DATUM: 17.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté, à l'unanimité, une motion du sénateur Germann (udc, SH). La motion charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le sénateur insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois. Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion.

Une motion similaire a été déposée au Conseil national par le parlementaire Michaël Buffat (udc, VD). La discussion a été reportée car l'objet est combattu par la socialiste Birrer-Heimo (ps, LU).⁵

MOTION
DATUM: 21.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Michaël Buffat (udc, VD) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de proposer des mesures pour **accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le parlementaire vaudois insiste notamment sur trois thématiques: l'optimisation des conditions-cadres, la baisse des coûts de réglementation et le maintien des emplois. Le Conseil fédéral proposait d'adopter la motion. Le débat a été reporté car la motion est combattue par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU). Cependant, une motion similaire, du sénateur Germann (udc, SH) a été déposée et acceptée par le Conseil des Etats.⁶

MOTION
DATUM: 26.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'**accroître le dynamisme de la place économique suisse**, le conseil national a adopté une motion de Michaël Buffat (udc, VD). Cette motion, bien que combattue par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a été largement adoptée, par 121 voix contre 46, par le Conseil national. Seul le camp rose-vert s'est opposé à la motion. En parallèle, une motion 19.3043 équivalente, avait déjà été adoptée par le Conseil des États.⁷

MOTION
DATUM: 18.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion German (udc, SH) demande un **programme pour accroître le dynamisme de la place économique suisse**. Le Conseil des Etats s'est prononcé en premier sur l'objet. Il a suivi la recommandation du Conseil fédéral et adopté la motion à l'unanimité. Puis, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a proposé, sans opposition, à sa chambre d'adopter la motion. Elle estimait que des propositions pour renforcer la place économique suisse étaient indispensables dans le contexte économique morose actuel. Finalement, la motion a été adoptée par le Conseil national sans opposition.⁸

MOTION
DATUM: 15.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après l'adoption au Conseil national, et étant donné l'adoption par le Conseil des Etats de la motion 19.3043 d'une teneur identique, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a recommandé à sa chambre d'adopter également la motion du parlementaire Michaël Buffat (udc, VD). La **motion** a été **acceptée tacitement par le Conseil des Etats**. Le Conseil fédéral est donc chargé d'étudier des possibilités d'**accroître le dynamisme de la place économique suisse**.⁹

MOTION
DATUM: 03.09.2023
LLOYD FLETCHER

La **motion** déposée par le PLR en 2016 visant à **mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit** a été tacitement **classée** par le **Conseil des Etats** lors de la session d'hiver. Comme l'a expliquée la présidente de la chambre haute Eva Herzog (ps, BS), cette motion aurait déjà dû être classée dans le cadre de l'objet 22.083, qui a été traité au Conseil des Etats le 7 juin 2023. Cependant, l'objet 22.083 ne sera plus examinée par la chambre haute, car les deux chambres ont décidé de ne pas entrer en matière.¹⁰

Geld, Währung und Kredit

Wettbewerbsfähigkeit

MOTION

DATUM: 09.03.1992
HANS HIRTER

Der **Nationalrat behandelte in der Frühjahrsession die drei** praktisch identischen **Motionen**, welche die bürgerlichen Regierungsparteien im Sommer 1990 für eine Verbesserung der Rahmenbedingungen des Finanzplatzes Schweiz eingereicht hatten. Sie hatten darin neben einer allgemeinen Liberalisierung namentlich die Revision des Anlagefondsgesetzes, die Schaffung eines eidgenössischen Börsenrechts und eine Anpassung der Eigenmittelvorschriften für die Banken an die EG-Normen verlangt. Der Bundesrat stellte in seiner Antwort fest, dass er dem Finanzplatz Schweiz grosse Bedeutung zumesse. Die geforderten Reformen seien seit der Einreichung der Motionen eingeleitet worden, und sowohl beim Anlagefondsgesetz als auch beim Börsengesetz befände man sich bereits im Stadium der Vernehmlassung. Er beantragte deshalb eine Umwandlung der Vorstösse in Postulate, was mit dem Einverständnis der Motionäre auch geschah.¹¹

Banken

MOTION

DATUM: 18.03.2014
FABIO CANETG

Eine 2014 von Ständerat Abate (fdp, TI) eingereichte Motion hatte die Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit des Schweizer Finanzplatzes zum Ziel. Der Motionär wollte den Bundesrat auffordern, **italienische Treuhandgesellschaften (Fiduciarie statiche) als Börsenagenten anzuerkennen**. Durch die Anerkennung dieser Treuhandgesellschaften als Börsenagenten würden diese von der Umsatzabgabe befreit, und zwar auch dann, wenn sie die ihnen anvertrauten Gelder bei einer Schweizer Bank hinterlegten. Nach geltendem Recht schuldeten die Fiduciarie statiche die Umsatzabgabe nur dann, wenn sie die Gelder einer Schweizer Bank zur Verwaltung überliessen, nicht aber, wenn sie die Gelder einer ausländischen Bank anvertrauten. Der Motionär war der Ansicht, dass dadurch ein „offensichtlicher“ Wettbewerbsnachteil für die Schweizer Banken entstehe. Ohne Gegenantrag überwiesen die beiden Parlamentskammern die Motion an den Bundesrat.¹²

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

MOTION

DATUM: 15.03.1999
DANIEL BRÄNDLI

Beide Räte überwiesen noch in der Frühjahressession Motionen ihrer WA-Kommissionen (Mo. 99.3012 / Mo. 99.3008) mit deutlichem Mehr. Der Bundesrat wurde damit beauftragt, eine **Anschlusslösung an die dringlichen Massnahmen im Bereich der Umsatzabgabe** vorzubereiten und einen Entwurf für die **Änderung des Stempelsteuergesetzes** vorzulegen. Mit einem möglichst geringen Einnahmenausfall soll die Wettbewerbsfähigkeit des Schweizer Finanzplatzes im Bereich des Umsatzstempels sichergestellt werden.¹³

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Strassenverkehr

MOTION

DATUM: 04.10.2007
NICOLAS FREYMOND

En début d'année, le projet de **hausse de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)**, censée entrer en vigueur au 1er janvier 2008, a suscité de violentes oppositions provenant des milieux routiers et de l'USAM. Le projet de l'Office fédéral des transports (OFT) prévoit de faire passer la redevance de 2,44 centimes par tonne-kilomètre à 2,70 centimes (+11% en moyenne). Cette augmentation permettra à la Confédération d'encaisser CHF 100 millions supplémentaires par année, dont CHF 65 millions pour les grands chantiers ferroviaires. L'ASTAG a catégoriquement rejeté cette hausse, estimant que, selon la Constitution, elle ne pourrait se justifier que si le trafic lourd ne couvrait pas ses coûts. L'USAM a quant à elle fait savoir qu'elle mettrait tout en œuvre pour l'empêcher. Les milieux économiques se sont également mobilisés pour combattre cette hausse au motif qu'elle mettrait à mal la compétitivité des entreprises suisses. À l'inverse, l'ATE et l'Initiative des Alpes (IA) ont plébiscité le projet de l'OFT. Le président de l'IA, Fabio Pedrina, s'est même montré favorable à une hausse nettement supérieure (20-30%) afin d'encourager plus fortement le transfert des marchandises

de la route au rail. En septembre, le Conseil fédéral a confirmé sa décision d'une hausse moyenne de 11% et l'a communiquée à l'Union Européenne (UE). Bien que relayée au sein du parlement, l'opposition des transporteurs routiers et des milieux économiques n'y a pas trouvé un soutien suffisant. Par 93 contre 78, le Conseil national a en effet rejeté une motion Kunz (udc, LU) visant à obliger le Conseil fédéral à renoncer à la hausse de la RPLP. La motion Kunz (udc, LU) a été rejetée par la totalité des membres présents des groupes socialiste et écologiste, les représentants de l'extrême gauche et 17 PDC (5 seulement ayant voté pour). La Chambre basse a également refusé une motion Teuscher (pe, BE) (06.3497) visant à soumettre les voitures de livraison d'un poids inférieur à 3,5 tonnes à la RPLP.¹⁴

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

MOTION

DATUM: 04.04.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

Am Parteitag in Altdorf haben die Delegierten eine **Zehn-Punkte-Resolution** beschlossen, in welcher sie Massnahmen zur Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit des Wirtschaftsstandortes Schweiz forderten. Ihrer Ansicht nach soll auf jeden Fall auf eine kurzfristig angelegte **Strukturerhaltung mittels konjunktur- und beschäftigungspolitischer Massnahmen** verzichtet werden. Gemeinsam mit der CVP, der SVP und der LP reichte die Fraktion **verschiedene Motionen** zur Revitalisierung des Wirtschaftsstandortes Schweiz ein.¹⁵

1) BO CN, 2021, pp.1630

2) AB SR, 2022, S. 524 ff.; Bericht WAK-SR vom 24.3.22

3) BO CN, 2018, pp.103 s.

4) BO CE, 2019, pp.196 s.

5) BO CE, 2019, pp. 449

6) BO CN, 2019, p.1320

7) BO CN, 2019, pp.1921 s.

8) BO CN, 2019, p.2380; Communiqué de presse CER-CN du 08.10.2019; Rapport CER-CN du 08.10.2019

9) BO CE, 2020, p.1375; Rapport CER-CE du 26.10.2020

10) BO CE, 2023, p.1129

11) AB NR, 1992, S. 360 ff.; Morscher (1992). Die Regulierung der schweizerischen Finanzmärkte

12) AB NR, 2014, S. 1809; AB SR, 2014, S. 257

13) AB NR, 1999, S. 312 f.; AB SR, 1999, S. 67

14) BO CN, 2007, p. 502 (Teuscher) et 1679 ss. (Kunz). LT, 21.2.07 (ASTAG, ATE, IA et USAM); NZZ, 23.2.07 (ASTAG et USAM); SoZ, 15.7.07 (milieux économiques); DETEC, communiqué de presse, 12.9.07 (CF).

15) NZZ vom 4.4.92